

SALVADOR

Légalisation de la discrimination

Index AI : AMR 29/008/2003

ÉFAI

**Embargo : mercredi 3 décembre 2003
(06 h 00 TU)**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dans une lettre ouverte envoyée ce mercredi 3 décembre 2003 au président du Salvador, Francisco Guillermo Flores Pérez, et à d'autres responsables, Amnesty International demande instamment aux autorités de réexaminer la légalité et la constitutionnalité de la *Ley Anti Maras* (Loi de lutte contre les *maras*), qui vise à réprimer les activités des bandes de jeunes.

« Cette loi légalise la discrimination dans la société salvadorienne », a déclaré Amnesty International, soulignant certains aspects controversés du texte.

La Loi de lutte contre les *maras*, qui fait explicitement référence à la présence de tatouages et de symboles d'identification typiques de ces groupes, établit des critères fondés sur l'apparence physique et le milieu social des personnes. Elle vise essentiellement les mineurs, qui sont jugés comme des adultes par les tribunaux ordinaires.

« Il est paradoxal qu'une loi qui a pour but de faire baisser le niveau élevé de la criminalité bafoue la Constitution et les normes internationales relatives aux droits humains auxquelles le pays est partie », a indiqué Amnesty International.

Par ailleurs, des membres du pouvoir exécutif s'en sont pris à des fonctionnaires de justice qui refusent d'appliquer la loi car ils considèrent qu'elle est contraire à la Constitution et qu'elle viole les traités internationaux auxquels le Salvador est partie.

« Ces attaques portent atteinte à l'intégrité professionnelle des membres de l'appareil judiciaire et peuvent mettre en danger leur sécurité physique », a déclaré Amnesty International.

Dans sa lettre, l'organisation de défense des droits humains engage également les autorités salvadoriennes à analyser et prendre en compte les raisons de fond qui sont à l'origine du niveau élevé de la criminalité – dont le problème de la délinquance juvénile – et, seulement à partir de ces analyses, à élaborer et mettre en œuvre des mesures et des normes

susceptibles d'apporter de véritables solutions, qui soient durables et conformes aux principes de l'état de droit.

« Les problèmes économiques, sociaux et éducatifs, l'absence de perspectives et le fait que les groupes de jeunes peuvent se procurer des armes sans difficulté devraient être les aspects essentiels à prendre en compte lors de l'élaboration de tout programme gouvernemental visant à résoudre véritablement le problème de la violence », a souligné Amnesty International.

« Tant qu'elles laissent de côté ces questions fondamentales, les initiatives gouvernementales, comme le Plan Mano Dura (plan Main dure) et les lois purement répressives telles que la Loi de lutte contre les *maras*, ne feront que gaspiller les fonds et remplir encore davantage des prisons déjà surpeuplées », a conclu Amnesty International. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>